



Traité Chekalim

Michna 3 - Chapitre 8

סְכִין שֶׁנַּמֵּצָאת בְּאַרְבָּעָה עֲשָׂר,
שׁוֹחֵט בָּה מִיד;
בְּשֶׁלֶשׁ עֲשָׂר, שׁוֹנֵה וּמְטֻבֵּיל.
קְפִיס, בְּזָה וּבְזָה, שׁוֹנֵה וּמְטֻבֵּיל.
כָּל אַרְבָּעָה עֲשָׂר לְהִיּוֹת בְּשְׁבָת,
שׁוֹחֵט בָּה מִיד.
בְּחִמְשָׁה עֲשָׂר, שׁוֹחֵט בָּה מִיד.
נִמְצָאת קְשׁוּבָה לְסְכִין,
כָּרִי זֹ כְּסִין.

Si on trouve un couteau de Cho'het le 14 [Nissan] on peut immédiatement procéder à la Ché'hita, le 13, on procède à nouveau à sa purification. [Si on trouve] un grand couteau dans un cas comme dans l'autre, on procède à nouveau à sa purification. Si le 14 est un Chabbat, on peut procéder à la Ché'hita immédiatement avec ; [trouvé] le 15 on peut immédiatement procéder à la Che'hita avec.

[Si on trouve un grand couteau] attaché à un couteau de Cho'het, s'appliqueront les mêmes règles qu'au couteau du Cho'het.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions